



Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

Le 29 juin 2016

Communiqué de presse du Président du jury national, du Président du conseil scientifique en médecine et de la Directrice générale du CNG

Résultats des épreuves classantes nationales informatisées 2016

Le Centre National de Gestion (CNG) organise chaque année les Épreuves classantes nationales (ECN). Pour la première fois en 2016, ces épreuves se sont déroulées sur un format numérique, réunissant près de 8200 étudiants connectés dans 34 centres d'épreuves au sein des universités/facultés de médecine répartis sur le territoire national.

Le jury national s'est réuni aujourd'hui, mercredi 29 juin 2016, en formation plénière pour délibérer sur les épreuves classantes nationales informatisées 2016 et procéder à la validation des résultats.

Au cours de cette délibération et conformément à l'article 11 (3°) de l'arrêté du 20 juillet 2015, le jury des ECN a consulté le Président du Conseil scientifique en médecine pour apporter son expertise sur toutes les questions relatives à la correction et à l'interprétation des épreuves.

Le classement des ECNi 2016 est accessible en ligne sur le site Internet du CNG, sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/CNG-1603871559924846/> et sur les sites de la Conférence des doyens des facultés de médecine, de l'ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France), de l'ISNI (InterSyndicat National des Internes) et de l'ISNAR-IMG (Intersyndicale Nationale Autonome et Représentative des Internes de Médecine Générale).

La procédure de pré-simulation des vœux d'affectation (avant décision des commissions de dérogation) sera ouverte au plus tard mi-juillet 2016, et la simulation

des vœux d'affectation à partir du 1^{er} août 2016. La procédure définitive de choix des postes d'internes se déroulera du 30 août au 21 septembre 2016.

À propos des ECNi

Ouvertes annuellement, les épreuves classantes nationales en médecine (ECN), anonymes, donnent accès au troisième cycle des études médicales et permettent aux candidats (étudiants, internes et auditeurs en médecine) de participer à la procédure nationale de choix de leur discipline médicale et de leur centre hospitalier universitaire de rattachement, en fonction du rang de classement qu'ils ont obtenu.

À propos du CNG

Établissement public administratif sous tutelle du Ministre chargé de la santé, les principales missions du Centre national de gestion (CNG) sont les suivantes :

- la modernisation de la gestion des praticiens hospitaliers, personnels enseignants et hospitaliers pour la partie hospitalière de leur activité, des directeurs d'hôpital, des directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social et des directeurs des soins ;
- l'accompagnement des praticiens et directeurs pour une mobilité, un repositionnement ou une nouvelle orientation professionnelle ;
- l'organisation de 19 concours nationaux médicaux et administratifs, dont les ECNi ;
- la gestion administrative et financière de divers professionnels rattachés (professionnels en surnombre, en recherche d'affectation, conseillers généraux des établissements publics de santé ...)
- le fonctionnement des commissions nationales et la gestion des autorisations d'exercice des médecins, pharmaciens, odontologistes et sages-femmes à diplôme européen ou hors Union européenne ;
- la gestion et le financement des contrats d'engagement de service public pour les étudiants et internes en médecine et les étudiants en odontologie.

Site internet : www.cng.sante.fr

Contact presse CNG : Claire Demassieux – Responsable de la communication –
01.77.35.61.11 – claire.demassieux@sante.gouv.fr